

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 8-9

Artikel: Quelques données sur les conditions forestières des Pays-Bas [fin]
Autor: Steijn, J. A. van
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tures plus récentes sont exemplaires et donnent d'excellents résultats. Nous avons certainement là le type même des plantations à créer : une forêt à deux étages, où le taillis d'aune blanc se renouvellera deux à trois fois avant que les baliveaux tombent sous la hache. La verne sert d'écran contre le dessèchement du sol et son appauvrissement, soutient le peuplier sans l'enserrer, le porte en hauteur, facilite son élagage naturel. Il est cependant reconnu que le taillis, même lorsqu'il entoure parfaitement le fût du peuplier, n'est pas capable d'en assurer le rapide nettoyage : il faut donc élaguer artificiellement, avant la formation de nœuds noirs, jusqu'à quelque 10 m. Sur ce point encore, le Fort peut servir de modèle : on y élague tôt, mais sans précipitation, par étapes, jamais par ablations massives, n'enlevant à la fois que deux verticilles au plus.

L'importance du sous-bois d'aune ne saurait être assez soulignée. Les constatations faites dans les placettes d'essai ont éloquemment confirmé les avantages de la plantation dans le taillis. C'est pourquoi il est si réjouissant d'observer que, dans les parties basses du domaine (anciennes flachères), l'aune blanc gagne peu à peu du terrain, grâce aux récents travaux d'assainissement, et le bouleau prend pied.

Une seule réserve : si méritant que soit le Raverdeau, il n'a pas un accroissement aussi rapide et soutenu que le peuplier d'Yvonand. Pour fournir tôt du gros bois de qualité, celui-ci reste certainement inégalé. Parmi les feuillus qu'on pourrait aussi propager au Fort, M. le professeur Knuchel recommande le saule blanc, dont le bois est actuellement aussi demandé qu'introuvable. Cette essence existe déjà au Fort, preuve en soit le volumineux et curieux têtard décrit par *H. Badoux* dans ce journal (1906, p. 108), et la suggestion est intéressante. M. l'inspecteur *Schmuziger* ajoute quelques renseignements sur les saules blancs du Rheintal saint-gallois.

Du Fort au Bouveret, notre colonne jette un regard intéressé sur la forêt bas-valaisanne, ses basses et ses hautes râpes. Mais il y aurait trop à dire à ce sujet pour que nous l'abordions. Bornons-nous à dire que les autorités de Port-Valais nous reçurent fort aimablement sur leur territoire, et que la course en bateau du Bouveret à Lausanne eut son succès habituel.

E. Badoux.

(A suivre.)

Quelques données sur les conditions forestières des Pays-Bas

(Suite et fin.)

Afforestation des terrains incultes. Au cours des dernières années, l'afforestation a pris une grande impulsion par le fait que l'on a employé des chômeurs à l'exécution du boisement de terrains incultes. Aujourd'hui, des landes achetées à cet effet sont couvertes de forêts bien venantes qui, dans quelques années, contribueront dans une large mesure à l'accroissement de la production ligneuse. Il va sans dire que

les méthodes de boisement ont subi des modifications, au fur et à mesure des expériences acquises.

Ce qui a toujours une grande importance, c'est la création d'un bon état du sol et un choix judicieux des essences ligneuses. On cherche à obtenir le premier résultat en émiettant le sol qu'on mélange à la couche supérieure, puis par l'application d'engrais chimiques (300 à 400 kg. de phosphate par hectare) et de lupins. Grâce à l'emploi des chômeurs, le travail à la charrue a été remplacé presque complètement par le travail à la bêche. Les essences forestières les plus employées sont le mélèze, le douglas vert, l'épicéa de Sitka, l'épicéa commun, le pin noir et le pin de Corse et, parmi les feuillus, le chêne rouvre et le bouleau. Pour compléter, on emploie aussi l'aune et le sorbier.

La plantation des pins a donné de mauvais résultats dans beaucoup d'endroits du nord du pays, à cause des dégâts causés par le champignon *Lophodermium pinastri*. La plantation de peupliers sur des terrains de bonne qualité a été poussée avec activité, son bois étant propre à beaucoup d'emplois (allumettes, sabots, contreplaqués).

Protection de la nature. La protection de la nature a reçu une forte impulsion au cours de ces dernières années. Une idée plus juste de l'importance pour un peuple de la conservation des beautés de la nature et du paysage, et du danger que ces beautés peuvent courir par l'extension de l'agriculture, ont exercé leur influence sur le développement de la protection des sites. — Une commission d'experts a délimité comme réserves naturelles de nombreuses parcelles (10.500 ha.) ressortissant à l'Administration forestière de l'Etat. La « Société pour la protection de la nature aux Pays-Bas » et les sociétés provinciales affiliées ont accompli un travail considérable dans leur domaine spécial. La première de ces sociétés a su acquérir 11.000 ha. par la voie de l'initiative privée.

L'enseignement forestier. Cet enseignement est donné, pour la formation de fonctionnaires du grade supérieur, à l'Ecole supérieure d'agriculture de Wageningen. Ceux du cadre moyen sont formés dans un cours donné par la Société néerlandaise des landes.

La Société forestière des Pays-Bas compte parmi ses membres des fonctionnaires du cadre supérieur, des propriétaires de forêts et d'autres personnes intéressées.

Approvisionnement en bois. La production de bois dans les forêts des Pays-Bas ne peut couvrir qu'une petite partie de la demande. Tandis que la production annuelle normale ne dépasse pas 600.000 m³, le montant de l'importation s'élève à environ 5.000.000 de mètres cubes. Une augmentation des coupes a permis, au cours de l'année dernière, de porter la production indigène à 900.000 m³. La quantité de bois de mine, dont le rendement annuel était d'environ 150.000 m³, a dû être portée à 280.000 m³. Il est nécessaire et possible d'accroître la production du bois dans le pays. A cet effet, un facteur important sera l'augmentation du rendement des forêts privées qui, d'une manière générale,

peuvent être encore beaucoup améliorées et mieux administrées. Grâce à une réglementation des prix et d'une gestion experte, et aussi à une meilleure utilisation du bois, il est sans aucun doute possible d'accroître le rendement des forêts privées et de servir par là non seulement l'intérêt du propriétaire, mais aussi celui de la communauté.

L'intérêt toujours croissant qu'ont les Pays-Bas à disposer d'une bonne propriété forestière — non seulement à propos de la production du bois, mais aussi de la grande importance de la forêt pour la santé publique et les beautés naturelles — a pour conséquence qu'il est plus nécessaire que jamais de faire tous les efforts possibles pour soigner ce patrimoine de la façon la mieux appropriée. L'extension du domaine de l'Etat a augmenté la sûreté de la conservation des forêts pour la communauté. Le fait qu'une bonne partie des avantages de la forêt profite à l'Etat, par l'amélioration de la santé publique et de la capacité de travail du peuple, met en pleine lumière les devoirs que l'Etat doit remplir, dans ce domaine, au bénéfice de la collectivité.

J. A. van Steijn.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Fortune de la Société au 30 juin 1942.

A. Société forestière.		Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1941		10.663, 95
Excédent des recettes		497, 35
	Solde au 30 juin 1942	<u>11.161, 30</u>

Dont: 9.000, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
1.860, 35 » carnet d'épargne à la » » » »
300, 95 » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
11.161, 30 fr.

B. Fonds pour publications.		Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1941		18.526, 45
Excédent des recettes		147, 20
	Solde au 30 juin 1942	<u>18.673, 65</u>

Dont: 14.000, — fr. obligations en dépôt à la Banque cantonale de Zurich
2.037, 50 » carnet d'épargne à la » » » »
2.536, 15 » compte de chèques VIII 11.645 Zurich
18.673, 65 fr.